Procès-verbal de l'Assemblée des délégués 2024

Ce document a été traduit avec www.DeepL.com/Translator. La version allemande fait foi. Veuillez envoyer vos questions à info@wako.ch

Date : Samedi 23 mars 2024
Lieu : Restaurant Hans & Heidi, Allmendstrasse 4, 5610 Wohlen
Direction : Beat Richner (président)

Clubs présents avec droit de vote	29
Clubs présents avec suppléance	6
Clubs absents avec droit de vote	32, dont 16 non excusés
Total des voix présentes (maximum)	67
Nombre maximum de voix 105	

1) 1) Mot de bienvenue du président & nomination des scrutateurs

Le président Beat Richner salue les personnes présentes. Maruja Züger et Patricia Zoller sont nommées scrutatrices.

2) 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués 2023

Aucune objection n'a été formulée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) 3) Rapport annuel du président

Le président Beat Richner lit le rapport annuel qui sera mis en ligne sur le site de la WAKO en annexe au procès-verbal. Contenu :

1) Rétrospective de l'Assemblée des délégués pour l'année 2022
2) Cession de la présidence en 2025
3) Cotisations pour les clubs, les kickboxeuses et les kickboxeurs
4) Perspectives
5) Remarques finales

Dans ses remarques finales, le président remercie chaleureusement tous les membres, officiels et autres aides pour leur soutien et la confiance qu'ils lui ont témoignée au cours de l'année écoulée. Le secteur associatif est devenu de plus en plus exigeant au cours des dernières années, c'est un grand défi que nous devons relever, notamment au vu des vacances actuelles.

4) Orientation par le chef des sports

En raison de l'absence du chef sportif Rocco Cipriano pour les tournois, le rapport du chef sportif pour l'année 2023 est présenté par Michela Carrozza (Turnier-Admin Ringsport). La présentation sera mise en ligne sur le site de la WAKO en annexe au procès-verbal. Contenu :

- Une année réussie avec des défis à relever
- Rétrospective & perspectives
- Objectif 2023
- Direction des tournois-
- Tournois disputés
- Statistiques des tournois : 2021-2023
- Ringsport
- Tatamisport et commission des arbitres
- Équipes nationales
- Responsabilitédes équipes nationales

- Sportdata
- Commission technique
- Postes vacants dans le domaine du sport
- Concept de sélection PISTE
- Secrétariat, administration, finances
- Licences 2023/2024
- Antidopage
- Centre national de performance pour le kickboxing
- Plus-value des formations
- Chef sportif
- WAKO Pro
- Travail bénévole

En raison du travail précieux et engagé qu'Andrea Faggiano a effectué pendant de nombreuses années en tant que coach national et entraîneur en chef de l'équipe nationale, le titre de membre d'honneur de notre association lui est décerné. Le certificat lui sera remis par Beat Richner.

Maruja Züger (responsable de la commission d'arbitrage) présente ensuite le rapport de la commission d'arbitrage Tatami :
- Engagements des arbitres 2023
- Séminaire des arbitres nov. 2023 et résultat du questionnaire

Elle souligne notamment l'importance d'une bonne formation qui, associée à une grande expérience acquise au cours de nombreuses missions pratiques, permet d'atteindre un haut niveau de qualité dans le domaine de l'arbitrage.

5) J+S (Kickboxing Light)

Marko Marffy (responsable de la formation J+S) présente la rétrospective et l'état des activités J+S. Marko commence par remercier Monika Gutzwiller, car c'est avec elle qu'il a été possible, en décembre dernier, de réaliser le turnaround exigé du Kickboxing Light initial vers le "nouveau" Kickboxing Light (Skin touch only) et de ne poursuivre le programme de J+S qu'avec peu de retard.

- Situation actuelle de la formation des experts
- Formation de base Données et exigences
- Perspectives

Marko Marffy attire en particulier une nouvelle fois l'attention sur le fait que toutes les organisations qui souhaitent annoncer des cours de kickboxing light à J+S pour le décompte ont besoin d'un propre coach J+S dans leur club. Marko Marffy se tiendra à disposition pour répondre aux questions concernant J+S à l'issue de l'AD..

6) L'éthique dans le sport

Monika Gutzwiller (responsable des finances et de l'administration et responsable de l'éthique) présente ses explications sur l'éthique dans le sport et présente la nouvelle boussole éthique, une application qui sert d'aide d'orientation simple pour les dirigeants de club, les coachs et les collaborateurs. Les informations sur la boussole éthique seront envoyées à tous les clubs après l'Assemblée des délégués. Le thème de l'éthique sera à l'avenir intégré dans tous les domaines du Spor. De même, elle renvoie aux nombreuses informations précieuses sur l'éthique dans le sport disponibles sur le site Internet de Swiss Olympic (p. ex. podcasts, auto-test pour les organisations sportives).

7) Comptes annuels 2023

Monika Gutzwiller présente les comptes annuels, qui ont été préalablement envoyés par mail aux clubs. Les comptes annuels présentent une perte de 22'775 francs. Monika Gutzwiller explique tous les postes qui ont changé dans le compte de résultats par rapport à l'année précédente et par rapport

au budget (dépenses supplémentaires, dépenses en moins, recettes supplémentaires, recettes en moins). En récapitulant toutes les opérations, elle constate que la perte est due à un manque général de recettes provenant des licences ou des affiliations passives, à des coûts plus élevés pour les tournois nationaux, à la participation aux Jeux européens, à des coûts plus élevés pour les assurances sociales et à la problématique de la facturation des coûts de la CISIN qui n'est pas encore terminée. L'effet positif escompté de J+S ne s'est pas produit. Elle exige des mesures urgentes et nécessaires pour augmenter les recettes. Celles-ci seront abordées en détail ultérieurement (points 10. et 12.a). Quelques questions sont posées par l'assemblée, auxquelles il est répondu. Elle renvoie en outre aux explications à venir. Les comptes annuels sont approuvés.

8) Rapport de révision des comptes 2023

Le rapport de révision des comptes annuels 2023 de la société ARO Treuhand GmbH confirme l'exactitude des comptes. Le rapport de révision est approuvé à l'unanimité.

9) Budget 2024

Monika Gutzwiller présente le budget provisoire 2024 qui, si aucun changement n'est effectif du côté des recettes, présente à nouveau une perte de Fr. 21'860. Le budget provisoire est calculé avec des entrées analogues aux recettes des dernières années (Fr. 500.-/club y compris les licences obligatoires, sans les adhésions passives). Elle explique en particulier l'évolution des années 2022, 2023 et du budget 2024 concernant les coûts de l'équipe nationale, les recettes des pouvoirs publics (Swiss Olympic et OFSPO) et le détail de l'évolution des salaires. Comme il n'est pas possible d'accepter une deuxième perte aussi importante, le budget n'est présenté qu'à titre informatif et n'est pas soumis au vote.

10) Membres actifs et passifs et vente de licences 2023

Monika Gutzwiller présente l'évolution des licences, des passeports, des licences journalières et des membres passifs. Les licences se situent depuis des années aux alentours de 600 ex., dont la plupart sont des licences obligatoires, une partie seulement étant destinée aux participants aux tournois ou aux candidats aux examens de ceinture. Les passeports et les licences journalières sont en léger recul. Les passeports n'ont pas le vent en poupe, et pour ce qui est des licences journalières, nous nous battons en outre pour l'attractivité de nos tournois.

Les adhésions passives ont pu être augmentées grâce à 5 clubs, dont le plus important est le Power Sports Club avec plus de 100 adhésions passives, mais ne correspondent jamais au niveau effectif qui devrait être atteint. En effet, lors de l'AD 2018, alors que plus de 3000 kickboxeurs et kickboxeuses étaient inscrits parmi les membres des clubs, le système d'affiliation passive (Fr. 30.-/membre) avait déjà été adopté à l'unanimité, mais malgré l'insistance et les nombreuses intentions du comité, les clubs n'ont pratiquement pas mis en œuvre l'affiliation passive.

Monika Gutzwiller présente ensuite le nouveau concept des cotisations à partir de 2024, qui a déjà été envoyé aux clubs en décembre 2023. Celui-ci est soumis au vote au point 12.a) (voir détail de la proposition). Le principe du nouveau concept est basé sur le fait que tous les membres d'un club de kickboxing de notre fédération doivent payer un montant annuel, comme c'est le cas dans différents systèmes de la plupart des fédérations sportives nationales. Ceux qui participent à des tournois ou passent des examens de ceinture doivent également payer une licence annuelle. En outre, le comité directeur souhaite soutenir la relève (jusqu'à 11 ans) et réduire les frais de base pour les clubs qui soutiennent la fédération.

Le nouveau système de cotisation ne fonctionne que si tous les membres du club annoncent correctement, une fois par an, le nombre de kickboxers soumis à cotisation, car c'est sur cette base que les 30 francs par kickboxer de plus de 12 ans seront facturés. En effet, ces cotisations doivent au moins remplacer les entrées actuelles. Monika Gutzwiller montre les conséquences financières pour les clubs à l'aide de différents exemples de calcul.

Différentes interventions sont faites sur ce concept. Il est notamment question de la valeur ajoutée de l'adhésion à notre association ou de savoir s'il y aurait d'autres possibilités de sources de revenus, comme le sponsoring par exemple. La discussion est interrompue au bout d'un certain temps, car le temps est déjà bien avancé.

11) Élections

Aucune candidature n'a encore été reçue pour le poste de co-vice-président.

Conformément aux statuts, l'élection de la responsable des finances et de l'administration est prévue pour un mandat de deux ans : Monika Gutzwiller est réélue à l'unanimité dans sa fonction de responsable des finances et de l'administration.

L'élection de l'élargissement de la commission des athlètes est effectuée au point 12.e).

12) Décision sur les propositions du comité directeur et des membres

Aucune proposition des membres n'a été reçue. Monika Gutzwiller passe en revue les propositions a) - f) :

a) Cotisations des membres à partir de 2024

Chaque membre à partir de 12 ans paie une cotisation annuelle de 30 francs au club. Pour participer à des tournois ou à des examens de ceinture, une licence de 50 francs (avec le passeport sportif WAKO) doit en outre être achetée auprès de la fédération. Les clubs paient les cotisations des membres à partir de 12 ans à la fédération (base de l'année précédente). De plus, tous les clubs paient à la fédération une taxe annuelle de 100 francs, ceux qui ne fournissent pas de direction à la fédération paient 200 francs. *Comme soutien de la fédération sur la base de l'année précédente est pris en compte :

- le recrutement d'officiels (notamment d'arbitres avec au moins 2 interventions par an)
- l'organisation de tournois ou de séminaires pour le compte de l'association
- le recrutement de membres de l'équipe nationale
- la présentation de participants à l'examen de ceinture noire WAKO

Chaque membre à partir de 12 ans paie au club : Fr. 30.- de cotisation annuelle Fr. 50.- licence en cas de besoin (tournoi ou examen de ceinture)	+	Chaque club paie en plus : Fr. 100.- de taxe de base Fr. 100.- de taxe supplémentaire pour les clubs sans prestation de la fédération	=	**Fournit des moyens financiers suffisants pour assurer les activités de la fédération et le développement du kickboxing.**

Plusieurs interventions ont à nouveau lieu et la discussion est animée. Monika Gutzwiller et le président Richner soulignent une fois de plus l'importance des nouveaux montants pour les membres, car c'est le seul moyen d'assurer la sécurité financière de la fédération pour les années à venir, à condition que les clubs la soutiennent. En décembre 2023, le nouveau règlement a été envoyé pour la première fois aux clubs et les membres ont été invités à annoncer leur nombre de kickboxeurs/euses (total et à partir de 12 ans). 38 % des clubs ont répondu à cette invitation et ont déclaré un total d'environ 1 600 membres (environ 1 100 à partir de 12 ans).

Le comité décide de soumettre la proposition au vote. Celle-ci est adoptée à une large majorité et la réglementation sera inscrite dans les statuts. Résultat du vote :50 voix pour, 13 voix contre, 4 abstentions.

Tous les clubs doivent maintenant compléter leur déclaration sur le nombre de kickboxeurs/euses de plus de 12 ans dans un mail séparé qui sera envoyé après l'AD et sur la base duquel les comptes annuels pourront être établis. L'annonce pour 2025 doit être faite en décembre 2024 (base 2024).

b) Adaptation du droit de vote

Le nombre de licences et l'activité au sein de la fédération avec des officiels sont déjà pris en compte dans le droit de vote conformément aux statuts, mais les clubs comptant de nombreux membres payants âgés de 12 ans et plus doivent désormais être récompensés par un droit de vote.
(La faute de frappe sur la diapositive présentée concernant les adhésions à partir de 201 membres est corrigée ici :)

Nombre d'adhésions à partir de 12 ans :

jusqu'à 40 inscrits :	1 voix
De 41 à 100 inscrits :	2 voix
De 101 à 200 inscrits :	3 voix
A partir de 201 inscrits : (nouveau)	4 voix

Nombre de licences :

à partir de 5 licences 1 voix
à partir de 11 licences 2 voix
à partir de 21 licences 3 voix
à partir de 31 licences 4 voix, etc.
à partir de 91 licences max. 10 voix
(selon les statuts actuels)

Nombre d'officiels :

1 officiel* compte pour 1 licence

*Les arbitres doivent participer au moins deux fois par jour à des tournois.(selon les statuts actuels)

La proposition est acceptée par 56 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions et la réglementation est ainsi complétée dans les statuts.

c) Mise en œuvre du quota de femmes de 40% dans les organes de direction
Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'encouragement du sport, les fédérations de Swiss Olympic sont invitées à garantir une représentation équilibrée des sexes dans les organes de direction, car les femmes sont en principe sous-représentées dans les instances dirigeantes du sport suisse. A partir du 1.1.2025, les deux sexes devront être représentés dans les organes à plusieurs têtes des organisations sportives à hauteur d'au moins 40%* des sièges chacun. Cela concerne en particulier les fonctions dirigeantes, mais doit être garanti dans toutes leurs activités, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions (employés, fonctions dirigeantes, expertes, entraîneurs, commissions, etc. Si les fonctions ne peuvent pas être occupées de manière équilibrée, il faut au moins démontrer que l'association a fait suffisamment d'efforts pour atteindre cet objectif.

"Les organes, les fonctions de direction et les collaborateurs doivent être composés de manière aussi équilibrée que possible entre les sexes. Cela vaut en particulier pour le conseil d'administration, où un quota de 40 % de femmes doit être atteint".

Quelques interventions sont faites sur cette proposition. Comme il s'agit d'un mandat de Swiss Olympic qu'il faut appliquer tel quel, le vote est une simple formalité, il est accepté, la réglementation sera complétée dans les statuts.

d) Introduction d'une limitation de la durée des mandats à 10 ans pour les fonctions de direction
Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'encouragement du sport, les fédérations de Swiss Olympic sont invitées à introduire une limitation raisonnable de la durée des mandats pour les fonctions dirigeantes. Les connaissances au sein des organes de direction doivent être largement étayées et il doit y avoir une fluctuation saine, ce qui conduit à plus d'innovation et de diversité et doit entraîner un "rajeunissement" permanent de la pensée. La limitation des mandats est une mesure importante pour contrer les effets négatifs des positions de monopole.

"La durée du mandat des membres du conseil d'administration doit être limitée à 10 ans".

La proposition est adoptée par 31 voix pour, 11 voix contre et 16 abstentions. La réglementation sera complétée dans les statuts.

e) Mise en œuvre d'un soutien plus large à la représentation des athlètes
Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'encouragement du sport, les fédérations sont invitées par Swiss Olympic à mieux soutenir la représentation des athlètes, les deux sexes devant également être représentés. Antonio Lo Prete, actuel représentant des athlètes de notre fédération, aurait dû présenter lors de l'AD les tâches des représentants des athlètes ou de la nouvelle commission des représentants des athlètes à créer au sein de notre fédération. En raison de l'heure avancée, Monika Gutzwiller se charge de cette tâche et présente rapidement la proposition.

De plus, la représentation des athlètes doit désormais être élue par l'assemblée des délégués. L'élection doit avoir lieu tous les deux ans. Ainsi, le poste actuel d'Antonio Lo Prete doit être complété par une femme. Maeline Lachaud, membre du cadre du Point Fighting, se met à disposition pour cette fonction. Elle est suffisamment qualifiée pour cette tâche. Pour des raisons de temps, il est renoncé à sa présentation personnelle avec une vidéo préparée.

Maeline est élue à l'unanimité à la fonction de représentante des athlètes aux côtés d'Antonio Lo Prete dans la commission des athlètes. La proposition est acceptée par 59 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention et le règlement est complété dans les statuts.

f) Admission du kickboxing light comme discipline sportive
Avec la nouvelle définition de la discipline sportive Kickboxing Light (Skin Touch only) chez J+S, cette discipline doit être correctement ancrée dans les statuts. Cela remplace l'ancien Kickboxing Light (statuts 6c.a). La proposition est une simple formalité et sera complétée dans les statuts.

13) Admissions et démissions de clubs
Il aurait été prévu que les nouveaux clubs se présentent brièvement en personne. Cela n'est plus possible pour des raisons de temps. Monika Gutzwiller procède rapidement aux différents votes concernant les nouveaux clubs. Tous les clubs sont acceptés à l'unanimité comme membres définitifs de l'association, avec le vote des délégués. Le comité directeur souhaite la bienvenue aux nouveaux membres des clubs. Malheureusement, le temps a manqué pour une photo commune et la remise personnelle du certificat d'adhésion. Celui-ci sera envoyé ultérieurement par courrier.

Nouveaux clubs et écoles de sport :
- Raion Dojo
- Flade to fit
- The Real Teakwondo
- Kickboxwerk
- Universal Fight Club

Démissions de clubs
- Genesis Rheinfelden
- Kickbox Karate Club Montlingen

14) Répondre aux questions
Comme de nombreuses questions ont déjà été posées dans le cadre des différents points de l'ordre du jour et que l'assemblée des délégués a déjà duré une heure de plus que prévu, on renonce à une longue heure des questions dans l'intérêt de tous les participants. Deux questions finales ont encore pu être posées, auxquelles le comité directeur a répondu.

Beat Richner clôt l'assemblée des délégués en remerciant les participants et en les invitant à prendre l'apéritif tardif qui suivra.

Wohlen, le 26 mars 2024
Pour le procès-verbal : Monika Gutzwiller

Beat Richner	Georges Nikiteas	Monika Gutzwiller
Präsident	Vizepräsident	Finanz & Administration